

12 heures de balades en Haute-Saintonge

Rendez-vous à Cap sur Maubert pour notre évènement Rando "12 heures de Balades" d'environ 46.6 km.

Partez sur les chemins de Haute-Saintonge pour quelques heures de balades à travers bois, vignes et champs.

Des ravitaillements sont prévus à chaque départ d'étape, et aussi des ravitaillements intermédiaires.

PRÉSENTATION DE LA RANDONNÉE

La Communauté de Communes de Haute-Saintonge organise sa treizième édition des "12h de balades à la découverte de la Haute-Saintonge".

Il s'agit d'une randonnée pédestre, ouverte au public, gratuite, sur un circuit de 46.6km avec plusieurs étapes intermédiaires, sur la voie publique et les chemins ruraux, éventuellement des chemins privés avec autorisation de passage temporaire, sans véhicule motorisé et sans classement des arrivants, ayant pour objectif la découverte de la Haute-Saintonge à pied sans rythme imposé ni recherche de performance sportive.

Chaque participant a le choix de parcourir une ou plusieurs étapes dont les heures de départ sont précisées dans le programme. (des navettes circuleront afin de raccompagner les randonneurs vers leurs points de départ).

Étape 1 - départ 7h45 - 13 km : Port Maubert à Saint Fort sur Gironde (salle des fêtes - stade)

Étape 2 - départ 10h00 - 15 km : Saint Fort sur Gironde à Saint Ciers du Taillon (place de l'église)

Restauration à la charge des participants (sorti du sac ou repas à 16€ réservé). Animation musicale "The Jouby's" offerte par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge dans le cadre de ses estivales. Une brocante et une sortie mobylette est organisée le jour même.

Étape 3 - départ 13h30 - 9.6 km : Saint Ciers du Taillon à Saint Dizant du Gua (épicerie du Pérat)

Étape 4 - retour - 9 km : Saint Dizant du Gua à Port Maubert.

À chacun son rythme, suivez à la carte ou plusieurs étapes de 9 à 15 km. Dénivelé positif : 355m

Ravitaillements offerts.

Une navette gratuite rejoint le point de départ des participants

Inscription gratuite avant le 1er juillet 2026

RÈGLEMENT DES 12H DE BALADES EN HAUTE-SAINTONGE

DIMANCHE 5 JUILLET 2026

PRÉSENTATION DE LA RANDONNÉE

La Communauté de Communes de Haute-Saintonge organise sa treizième édition des 12h de balades à la découverte de la Haute-Saintonge. Il s'agit d'une randonnée pédestre, ouverte au public, gratuite, sur un circuit de 46.6km avec plusieurs étapes intermédiaires, sur la voie publique et les chemins ruraux, éventuellement des chemins privés avec autorisation de passage temporaire, sans véhicule motorisé et sans classement des arrivants, ayant pour objectif la découverte de la Haute-Saintonge à pied sans rythme imposé ni recherche de performance sportive. Chaque participant a le choix de parcourir une ou plusieurs étapes dont les heures de départ sont précisées (une navette circulera afin de raccompagner les randonneurs vers leurs points de départ).

À chacun son rythme, suivez à la carte ou plusieurs étapes de 9 à 15 km.

Vous pouvez aussi prendre la navette qui vous raccompagnera à votre point de départ ou repartir pour les derniers kilomètres. Ravitaillements offerts et une navette gratuite raccompagne à leur point de départ les participants qui s'arrêtent (**pas de rotation continue**) - Inscription gratuite

Les inscriptions se font par internet sur : www.jonzac-haute-saintonge.com/agenda/12h-de-balades-en-haute-saintonge-5818478/

Ou par téléphone au **05 46 49 01 42** (horaires de l'office de tourisme de Pons)

En cas d'annulation de la manifestation, aucun remboursement des frais de repas ne sera opéré.

CONCERNANT L'ACTIVITÉ RANDONNÉE :

La randonnée pédestre est une activité se pratiquant en pleine nature, sur tout cheminement, dans le respect des milieux traversés, des propriétés, des autres usagers et du Code de la route.

Sur la voie publique, à défaut de trottoir et d'accotements praticables, le groupe de maximum 10 personnes se déplacera sur la chaussée ouverte à la circulation et marchera à droite, sans jamais atteindre l'axe central de la voie.

À l'annonce d'un véhicule, il serrera le bas-côté. Les traversées se réaliseront perpendiculairement à la chaussée. Un randonneur solitaire marchera en revanche en longeant le bas-côté gauche sauf si la configuration de la route ne s'y prête pas et qu'il est préférable de marcher à droite (virage par exemple), le marcheur traversera alors la chaussée en amont et en aval du virage.

Attention : les marcheurs n'ont en aucun cas le droit d'arrêter la circulation.

Randonner c'est aller à la découverte d'un terrain de pratique, de l'environnement, du patrimoine, mais cela nécessite aussi, une bonne condition physique et des équipements adaptés :

- Un sac à dos,
- Des chaussures de marche,
- Des protections contre le soleil (couvre-chef, lunettes, crème solaire)

- Des protections contre le froid et la pluie qui seront stockées dans le sac à dos en cas de besoin
- De quoi se réhydrater et s'alimenter.

Privilégiez les chaussures et les chaussettes remontant haut ainsi que les pantalons pour vous protéger des morsures de tiques et pensez à emporter une lotion anti-moustique

12H DE BALADES RANDONNÉE À LA DÉCOUVERTE DE LA HAUTE-SAINTONGE

1/ DISPOSITIONS ASSURANT LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES PARTICIPANTS ET DES TIERS

Le parcours est balisé

Le circuit est encadré par un éclaireur qui ouvre la marche et un serre-fil qui la ferme.

Les intersections avec les routes départementales sont signalées par la présence de panneaux
""Attention marcheurs !""

Un dispositif prévisionnel de secours est commandé auprès de l'ASSAJ.

Les participants seront identifiés avec :

- Un dossard sur lequel figure le rappel des règles et un numéro d'appel
- et des coordonnées téléphoniques données lors de l'inscription au départ des étapes.

SOUS L'AUTORITÉ DE LEUR DIRECTION

Référent circuit : David Barbier, agent en charge partagée de l'organisation avec le Service Randonnée de la CDCHS.

Référent ravitaillement et équipement divers : Xavier Perraud, agent en charge partagée de l'organisation avec le Service Randonnée de la CDCHS.